



# AVIS PUBLIC

**EST DONNÉ**, par la soussignée, que :

Lors de sa séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2025, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement et donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement vise l'adoption du **règlement numéro 171-2026** ayant pour objet de fixer le taux des taxes et les montants des tarifs municipaux pour l'année **2026**.

L'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le **6 janvier 2026 à 19 h**, à la mairie située au 270, route 125, Saint-Roch-Ouest.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée durant les heures habituelles de bureau.

**DONNÉ À SAINT-ROCH-OUEST**, ce 18 décembre 2025.

*- Original signé -*

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale et greffière-trésorière